



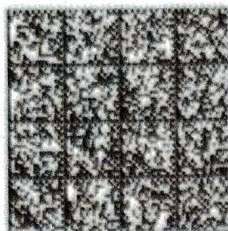
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2024

Avis d'impôt établi en 2025



2D-DCC

AVIS IR 103

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP FOUGERES
SAID 1ER SECTEUR
1 RUE BAD MUNSTEREIFEL
35306 FOUGERES CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 04 57 111 110 148
Déclarant 2 (C) : 03 75 342 186 422
Référence de l'avis : 25 35 A020352 70
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

17 LOT DE BELLEVUE
MARCILLE-RAOUL
35560 MARCILLE RAOUL

Numéro FIP : 350 73 03 2259837789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2025
Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 35011

MOUCHOUX MICKAEL
OU FOURCAULT KARINE
17 LOT DE BELLEVUE
MARCILLE-RAOUL
35560 MARCILLE RAOUL

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2024.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP FOUGERES
SAID 1ER SECTEUR
1 RUE BAD MUNSTEREIFEL
CS 10605
35306 FOUGERES CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 30 054
Nombre de parts : 2,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2025

Impôt sur les revenus de 2024

N°fiscal : 04 57 111 110 148

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : MOUCHOUX MICKAEL
Déclarant 2 - Nom de naissance : FOURCAULT KARINE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
0				
RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				2,50

	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Détail des revenus				
Salaires.....	20379	15688		
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0			
Total des salaires et assimilés ²	20379	15688		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 5577	- 1569		
Salaires, pensions, rentes nets.....	14802	14119		28921
Revenu brut global.....				28921
Revenu imposable.....				28921
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				20
Décote.....				- 20
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1		
Montant de la réduction d'impôt.....			0	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 0
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ ;				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				30054
Revenus exonérés		Déclar. 1		
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	1133		

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	1133		
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :				
Plafond total de 2023.....		Déclar. 1 16741	Déclar. 2 16741	Enfant(1)
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....		4114	4114	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....		+ 4114	+ 4114	+ 0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....		+ 4399	+ 4399	+ 0
Plafond calculé sur les revenus de 2024.....		+ 4637	+ 4637	+ 4637
Plafond pour les cotisations versées en 2025.....		= 17264	= 17264	= 4637

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition..... 11,00%
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2025
votes et perçues par la commune de
MARCILLE-RAOUL
les collectivités territoriales et divers organismes

AVIS_TF_RG

La notice de cet
avis est disponible
en [cliquant ici](#) ou
sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP FOUGERES
1 RUE BAD MUNSTEREFIL CS 10605
35300 FOUGERES

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 04 57 111 110 148
Référence de l'avis : 25 35 4218663 43
Contrat de prélèvement : M3 35 0009065 05
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M335000906505

Numéro de propriétaire : 164 M00076 D

Département d'imposition : 350
ILLE-ET-VILAINE

Commune d'imposition : 164
MARCILLE-RAOUL

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 04/09/2025

Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 35011

MOUCHOUX MICKAEL
FOURCAULT KARINE
17 LOT DE BELLEVUE
35560 MARCILLE RAOUL

Somme à payer

172,00 €

Montant de vos taxes foncières 543,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 371,00 €

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
[impots.gouv.fr](#)

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
[impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et prise de RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP FOUGERES
1 RUE BAD MUNSTEREFIL CS 10605
35300 FOUGERES
Tél : 02 99 17 25 00

• pour le montant de votre impôt :

SDIF ILLE ET VILAINE
CEL FONC DEPARTEMENTALE ST MALO
2 BOULEVARD MAGENTA
BP 12301
35023 RENNES CEDEX 9
Tél : 02 99 29 23 03

* (service gratuit + coût de l'appel)

Date limite de paiement : 15/10/2025

Les prélèvements mensuels sont arrêtés.

Pour régulariser, contactez votre centre des finances publiques.

Avis d'échéances 2026

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels
seront effectués selon cet échéancier :

15 janvier	2026	54,00 €	15 juin	2026	54,00 €
16 février	2026	54,00 €	15 juillet	2026	54,00 €
16 mars	2026	54,00 €	17 août	2026	54,00 €
15 avril	2026	54,00 €	15 septembre	2026	54,00 €
15 mai	2026	54,00 €	15 octobre	2026	54,00 €

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant
prévus par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour
déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

DÉBITEUR(S) LÉgal(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCC94K	PROP/INDIVIS	MOUCHOUX MICKAEL REMI JEAN-YVES
MCC94L	PROP/INDIVIS	FOURCAULT KARINE MICHELE ANNIE

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2024	34,22 %	%	4,34 %	0,0797 %	%	0,17 %		
	Taux 2025	34,22 %	%	4,34 %	0,085 %	%	0,253 %		
	Adresse	29 LOT DE BELLEVUE							
	Base	1334		1334	1334		1334		
	Cotisation	456		58	1		3	518	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2024	449		57	1		2			
Cotisation 2025	456		58	1		3	518		
Variation	+1,56 %	%	+1,75 %	0 %	%	+50,00 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations

Propriétés non bâties	Taux 2024	35,86 %	%	13,14 %	26,42 %	0,182 %	10,70 %	0,431 %	
	Taux 2025	35,86 %	%	13,14 %	26,42 %	0,192 %	11,72 %	0,725 %	
	Bases terres non agricoles	10		10	10	10	10	10	
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2024	4		1	3		1		
	Cotisation 2025	4		1	3	0	1	0	9
	Variation	0 %	%	0 %	0 %	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 132875 €. Pour plus d'informations, consultez la notice.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	16
Dégrèvement Habitation principale	
Dégrèvement JA État	
Dégrèvement JA Collectivité	

Montant de votre impôt

543

Références administratives : 350 21 111 011 164 164 E U

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

11 05 9992

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** 
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD

NOM / Surname
MOUCHOUX

Prénoms / Given names
Mickaël, Rémi, Jean-Yves

SEXE / Sex **M** NATIONALITÉ / Nationality **FRA** DATE DE NAISS. / Date of birth **28 06 1974**

LIEU DE NAISSANCE / Place of birth
RENNES

N° DU DOCUMENT / Document No **HFN0DNB68** DATE D'EXPIR. / Expiry date **12 09 2032**

 **604871**



11 05 9991

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** 
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD

NOM / Surname
FOURCAULT

Prénoms / Given names
Karine, Michèle, Annie

SEXE / Sex **F** NATIONALITÉ / Nationality **FRA** DATE DE NAISS. / Date of birth **04 09 1974**

LIEU DE NAISSANCE / Place of birth
COMBOURG

N° DU DOCUMENT / Document No **C06HP4E97** DATE D'EXPIR. / Expiry date **22 10 2033**

 **740404**





**Crédit Mutuel
de Bretagne**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Banque
15589

Guichet
35135

N° de compte
037262920 40

Clé RIB
85

Titulaire du compte : MR MOUCHOUX MICKAEL
OU MLE FOURCAULT KARINE
17 LOTISSEMENT DE BELLEVUE

35560 MARCILLE RAOUL

Domiciliation : CCM COMBOURG

Devise : EUR

IBAN
FR76 1558 9351 3503 7262 9204 085

BIC
CMBRFR2BXXX

MANDAT

**Administratif : pour la constitution d'une demande
de prime et sa demande de paiement**

N° 16085*02

Financier : pour la perception de la prime

Articles 1984 et suivants du code civil / Décret modifié n° 2020-26 du 14 janvier 2020 /
Arrêté modifié du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique

Ce formulaire doit **obligatoirement** être utilisé si vous voulez désigner un **mandataire** pour effectuer les démarches relatives à MaPrimeRénov'. Vous pouvez choisir l'une ou l'ensemble des démarches proposées en cochant les cases ci-dessous, à savoir :

- la constitution d'une demande de prime et d'une demande de paiement (**mandat administratif**),
- la perception de la prime (**mandat financier**).

Le mandataire s'identifie obligatoirement auprès de l'Anah, préalablement à la validation de votre demande de mandat.

Pour être valable, ce mandat doit être **daté et signé par vous-même** (le mandant) **et par la personne que vous désignez** (votre mandataire). **Tous les champs sont obligatoires.** Ce mandat reste valide tant qu'il n'a pas été révoqué par l'une ou l'autre des parties.

Je, soussigné(e) (vous, le mandant) :

M. ☒ ou Mme ☐

N° du dossier : MPR-L- - - - -

Nom : Mouchoux Prénom : Michael

☒ Propriétaire ou titulaire d'un droit réel immobilier du logement à rénover au (indiquer l'adresse postale complète, y compris s'il y en a, les numéros de bâtiments et/ou d'étages) :

17 Potissement Bo Revue

Code postal : 35560 Commune : Manac'h

Adresse mail :

Téléphone (mobile ou fixe) : 06767716850 michael.mouchoux@orange.fr

Donne MANDAT à (votre mandataire) :

M. ☒ ou Mme ☐ (si personne morale, nom-prénom du représentant ayant délégation de signature)

Nom : RÉTIKORE Prénom : ETIENNE

Raison sociale (si personne morale) : AGILECO

Adresse postale : 581 AVENUE DES 3 PROVINCES

Code postal : 49300 Commune : CHOLETT

Adresse mail : AMVIA@agileco.fr

Téléphone (mobile ou fixe) : 02411630867

Pour effectuer en mon nom et pour mon compte l'une ou les deux démarches suivantes (cocher la ou les cases concernées) :

1) Mandat ADMINISTRATIF : constituer mon dossier de demande

à ma place :

☒ Je donne mandat pour la constitution et le dépôt en ligne de mon dossier de demande de prime et de demande de paiement, ainsi que pour la réception et le traitement de toute correspondance avec l'Anah. Il appartient au mandataire de joindre l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution de la demande.

2) Mandat FINANCIER : PERCEVOIR

à ma place :

☐ Je donne mandat pour que les sommes versées par l'Anah relatives à **le compte bancaire de mon mandataire**. Je reste cependant seul(e) bénéficiaire de la prime. Ainsi, en cas de contrôle de l'Anah après paiement, s'il s'avère que les conditions pour le bénéfice de MaPrimeRénov' n'étaient pas remplies, je serais tenu(e) au reversement des sommes indûment payées même si celles-ci n'ont pas été versées sur mon compte bancaire personnel.

J'ATTESTE:

- ne pas avoir commencé les travaux et/ou prestations avant le dépôt en ligne de la demande de ;
- avoir un projet de travaux sur un logement achevé depuis plus de 15 ans à la date de début des travaux et/ou prestations ;
- être propriétaire de ce logement ou disposer d'un droit réel immobilier me conférant l'usage du logement (usufruitier, contrat de viager) ;
- avoir déclaré les ressources de l'ensemble des membres de mon foyer.

JE M'ENGAGE À:

- faire réaliser les travaux et/ou prestations éligibles à par une ou des entreprises Reconnues Garantes de l'Environnement (RGE), lorsque cette certification existe pour le ou les travaux et/ou prestations réalisés. Ces entreprises doivent procéder à la fourniture et à l'installation des équipements, des matériaux ou des appareils. Les factures doivent concerner la fourniture des matériaux et équipements ainsi que les travaux de pose, et comporter les informations et mentions requises par la réglementation ;
- justifier de l'achèvement des travaux et/ou prestations conformément au projet agréé par l'Anah en présentant la demande de paiement du solde de au plus tard dans un délai :
 - de 2 ans suivant la date de notification de l'octroi de la prime ;
 - de 1 an suivant la date de notification de l'octroi de la prime en cas de versement d'une avance ;
- déclarer les autres aides, les réductions et les contreparties accordées par l'entreprise de travaux et/ou prestations, le cas échéant, perçues ou à percevoir, pour le financement des travaux et/ou prestations faisant l'objet de la demande de ;
- ne pas solliciter une autre aide de l'Anah pour les mêmes travaux et/ou prestations, notamment celles accordées par MaPrimeRénov' Sérénité ou le programme Loc'Avantages ;
- si je suis bailleur, je dois également respecter les engagements fixés dans la réglementation relative à et à signer l'attestation sur l'honneur du propriétaire bailleur, disponible sur la plateforme www.maprimerenov.gouv.fr

JE SUIS INFORMÉ(E) DES ÉLÉMENTS SUIVANTS:

- l'Anah peut effectuer à tout moment des contrôles, sur place (visite du logement) ou sur pièces (demande d'informations complémentaires) pour vérifier notamment la nature des travaux et/ou des prestations et leur réalisation effective, l'occupation du logement ... ;
- l'absence de réponse à la demande de contrôle, l'entrave ou le refus de la réalisation du contrôle sur place constitue un motif de non-respect des engagements liés au bénéfice de et peut entraîner son retrait ;
- en cas de non-respect des engagements ci-dessus et de la réglementation en vigueur, la prime octroyée est annulée et les sommes déjà perçues doivent être remboursées ;
- toute fraude, tentative de fraude ou fausse déclaration entraîne le retrait et le reversement de la prime et expose également à des sanctions financières et administratives ainsi qu'à des poursuites judiciaires ;
- toute demande de paiement, pour être recevable, doit être accompagnée des pièces justificatives fixées par l'arrêté modifié du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique, justifiant de l'exécution des travaux ainsi que tout document nécessaire au calcul et au versement de ;
- le dépôt de la demande de solde par mon mandataire vaut déclaration d'achèvement de l'opération de travaux et/ou prestations. Il appartient au mandataire de joindre l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution de la demande de paiement du solde.

APRES LA SIGNATURE DE CE DOCUMENT:

- Je conserve l'original du présent mandat et téléverse sa copie dans mon espace personnel sur la plateforme
- Mon mandataire et moi pouvons révoquer le présent mandat à tout moment avant le dépôt de la demande de solde. Cette option est disponible sur mon espace personnel et sur celui de mon mandataire. En cas de révocation, mon mandataire et moi en serons immédiatement informés.

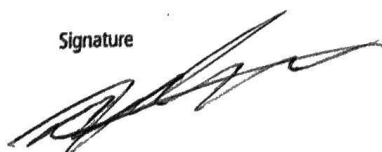
L'Anah décline toute responsabilité en cas de mauvaise exécution du présent mandat par votre mandataire. Cette circonstance ne pourra en aucun cas vous exonérer de vos obligations et du respect des engagements que vous avez pris vis-à-vis de l'Anah.

Fait à VIARICILLIÉ RIADUIL
le 31/01/2019

Partie réservée au MANDAT (vous-même)

Nom et prénom : Mouchoux Michaël

Signature



Partie réservée au MANDATAIRE qui s'engage à informer le mandant des démarches relatives au présent mandat et à accepter les contrôles de l'Anah

Nom et prénom / Raison sociale (si personne morale) : Rethu - Etienne

Signature

Agileco


AGILECO
58 Avenue des 3 Provinces
49300 CHOLET
Tél : 02 41 63 08 67
SIRET : 498 846 914 00071 - APE : 4332A



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



**Attestation sur l'honneur d'un représentant unique
dans le cadre d'une demande de prime de transition
énergétique portant sur un bien en indivision**

Je soussigné(e), Mouchoux Michael,
né(e) le 28 06 1974,
demeurant au 17 Potissement Beffevre 35560 Marcièrès,
atteste sur l'honneur être propriétaire en indivision du bien situé au 17 Potissement Beffevre 35560 Marcièrès
et être dûment mandaté(e) par l'ensemble des indivisaires.

Pour :

- faire réaliser au nom et pour le compte de l'indivision, les travaux de rénovation énergétique dans le logement susvisé ;
- constituer et déposer au nom et pour le compte de l'indivision une demande de prime MaPrimeRénov' sous le n° MPR-20.....-..... et aussi pour recevoir et traiter toute correspondance avec l'Agence nationale de l'habitat (ci-après l'« Anah ») ;
- recevoir au nom et pour le compte de l'indivision, le montant de la prime accordée par l'Agence et, en conséquence, pour présenter les pièces justifiant l'exécution des travaux ainsi que tout document nécessaire au calcul et au versement de la prime et recevoir toute correspondance émise par l'Anah relative au paiement.

J'atteste n'avoir déposé qu'une seule demande de prime pour le bien indivis et qu'aucune autre demande n'est en cours.

Je m'engage à respecter les engagements liés au bénéfice de la prime :

- Si la demande de prime a été déposée en tant que propriétaire occupant :
 - à ce qu'au moins un des indivisaires occupe le logement dans un délai maximum d'un an suivant la date de demande de solde de la prime ;
 - à ce que le logement soit occupé à titre de résidence principale par au moins un des indivisaires pendant une durée minimale de trois ans à compter de la date de demande de solde de la prime.
- Si la demande de prime a été déposée en tant que propriétaire bailleur :
 - à louer à titre de résidence principale le logement rénové pendant une durée minimale de 6 ans à partir de la date de demande de solde de la prime ;
 - à louer ce logement dans un délai maximum d'un an suivant la date de la demande de solde de la prime ;
 - à informer mon locataire de la réalisation de travaux financés par la prime ;
 - dans le cas d'une éventuelle réévaluation du montant du loyer, à déduire le montant de la prime du montant des travaux d'amélioration ou de mise en conformité justifiant cette réévaluation.

Je m'engage, en tout état de cause, à reverser personnellement à l'Anah les sommes perçues au titre de la prime, en cas de retrait de la prime.

Je suis informé(e) que :

- tout ou partie du montant de la prime pourra m'être retiré en cas de non-respect de ces engagements et de la réglementation en vigueur, notamment de la limite de trois logements visés par l'article 3 VII du décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020 modifié ou en cas de fraude ou de tentative de fraude ;
- l'ensemble des indivisaires s'expose à une sanction financière pouvant aller jusqu'à la moitié du montant de la prime et à l'interdiction de déposer un dossier auprès de l'Anah pour une durée maximale de cinq ans, en application du II de l'article 15 modifié de la loi n° 1479 du 28 décembre 2019, ainsi qu'à des poursuites judiciaires en cas de fausse déclaration, de fraude ou de tentative de fraude.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente attestation

Fait à MARCILLÉ-RAOUL, le 30/09/2025

Nom et prénom :

Marchoux MICHAEL

Signature :

